

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 5 septembre 2019 à 20 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

Les membres étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-09-19

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Règlement n° 540-2019 modifiant le règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - a) Avis de motion du règlement n° 540-2019 modifiant le règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 540-2019 modifiant le règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 4- Règlement n° 541-2019 modifiant le règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - a) Avis de motion du règlement n° 541-2019 modifiant le règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- b) Dépôt du projet de règlement n° 541-2019 modifiant le règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 5- Règlement n° 542-2019 modifiant le règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - a) Avis de motion du règlement n° 542-2019 modifiant le règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 542-2019 modifiant le règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 6- Questions du public
- 7- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 540-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 520-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS AU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR L'ÎLE D'EMBARRAS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

-Avis de motion du règlement n° 540-2019 modifiant le règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Roger Soulières afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 540-2019 modifiant le règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

-Dépôt du projet de règlement n° 540-2019 modifiant le règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

Le conseiller Roger Soulières dépose un projet de règlement n° 540-2019 modifiant le règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

RÈGLEMENT N° 541-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 521-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS À LA COLLECTE DES EAUX USÉES SUR L'ÎLE D'EMBARRAS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

-Avis de motion du règlement n° 541-2019 modifiant le règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mario Cardin afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 541-2019 modifiant le règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

-Dépôt du projet de règlement n° 541-2019 modifiant le règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

Le conseiller Mario Cardin dépose un projet de règlement n° 541-2019 modifiant le règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

RÈGLEMENT N° 542-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 522-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC EXISTANT SUR L'ÎLE D'EMBARRAS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

-Avis de motion du règlement n° 542-2019 modifiant le règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Luc Latraverse afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 542-2019 modifiant le règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

-Dépôt du projet de règlement n° 542-2019 modifiant le règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le conseiller Luc Latraverse dépose un projet de règlement n° 542-2019 modifiant le règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embaras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

02-09-19

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 50.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »